**Règlement de « Ça tourne à Dunkerque ! »**

*Labellisé Zoom*

« Ça tourne à Dunkerque ! » est un événement organisé par la Junior Association L’envol et le service jeunesse de la ville de Dunkerque.

Cet événement consiste à réaliser un court-métrage de 5 minutes maximum, en l’espace d’une semaine : du mardi 2 mai au lundi 8 mai 21h00. La participation est gratuite et est ouverte aux personnes de plus de 16 ans. Les participants peuvent se présenter seuls ou en équipe de trois maximum. Le thème du court-métrage créé sera donné lors de la cérémonie d’ouverture du mardi 2 mai 2017 et celui-ci doit être envoyé avant le lundi 8 mai 2017 21h00 à l’adresse mail suivante: [catourneadunkerque@gmail.com](mailto:catourneadunkerque@gmail.com) par le biais de la plateforme libre et gratuite WeTransfer en format .mp4

L’inscription se fait par mail (donné ci-dessus) ou *via* le site *kessadi.fr* et les défis imposés par le jury seront livrés lors de la soirée d’ouverture du mardi 2 mai 19h30 en salle 5 du Studio 43.

La projection des court-métrages en lice se fera au Studio 43, Rue des Fusiliers marins, 59140 Dunkerque le vendredi 12 mai 2017 où différents prix y seront remis :

• Le prix du jury, composé de Coulon David (coordinateur du service jeunesse de la ville de Dunkerque), Turck Sébastien (professeur de cinéma audio-visuel au lycée du Noordover de Grande-Synthe), Lemaire Davy (Adjoint à la mairie de Dunkerque), Muys Pierre (réalisateur & membre de l’association *Agitateurs Publics*) et de Declercq Guillaume et Berrahal Elias (réalisateurs & membres fondateurs de la *Junior Association L’envol*)

*•* Le prix du publicdécerné lors de la fin de soirée du 12 mai2017après dépouillement des votes du public

*•* Le prix originalité, choisi par le jury, qui récompense l’équipe ayant réussi au mieux les défis imposés lors de la soirée d’ouverture du 2 mai 2017.

Les gagnants des diverses catégories se verront recevoir de nombreux lots, dont du matériel cinématographique et des bons d’achat valables dans des grandes surfaces. De même, tous les participants se verront remettre un cadeau à la fin de la soirée de clôture le 12 mai 2017.

Je soussigné………………………………………………………………………………………….. avoir pris connaissance du présent règlement et je m’engage à le respecter afin de rendre un court-métrage avant le lundi 8 mai 21h00 à l’adresse mail indiqué ci-dessus.

Signature (ajouter la mention « lu et approuvé ») :